

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons (Dieppe) Inc.	Numéro de permis 2020027	Date d'inspection Le 28 janvier 2025	
Nom de l'établissement Centre éducatif les p'tits crayons 2		Numéro de téléphone (506) 384-5936	
Adresse 520 rue Amirault Dieppe NB E1A 1C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	05 févr. 2025	28 janv. 2025
Commentaires : La nouvelle copie de la vérification du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables du directeur de la corporation a été envoyé à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Une inspection sur les lieux n'a pas été effectuée pour ce rapport.			

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 janvier 2025

Date

original signé par

Christine McGraw-Bourque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 janvier 2025

Date